

Distinction Alcide-C.-Horth 2023

Remise par l'UQAR en collaboration avec la Fondation de l'UQAR, la Distinction Alcide-C.-Horth se veut une marque de mérite et un témoignage de reconnaissance envers la carrière et le travail de recherche ou de création d'un membre de la communauté enseignante de l'UQAR.

Cette distinction annuelle est remise en alternance au secteur des sciences naturelles, appliquées et de la santé, et au secteur des sciences humaines et sociales.

La distinction est accompagnée d'une subvention de recherche d'une valeur de 2 500 \$ remise par la Fondation de l'UQAR.

Critères d'attribution

En cette année 2023, la Distinction Alcide-C.-Horth sera attribuée au **secteur des sciences humaines et sociales** selon les critères suivants :

- La contribution au développement de l'enseignement et de la recherche à l'UQAR;
- La contribution à la formation de chercheuses, de chercheurs, de créatrices ou de créateurs;
- La qualité et l'importance de la contribution scientifique;
- La reconnaissance attribuée par les organismes subventionnaires;
- Les retombées de la contribution dans le milieu régional (développement du milieu par la recherche ou la création, contribution au développement d'institutions ou d'organismes de la région);
- Le rayonnement de la personne dans le milieu scientifique.

Le premier critère se voit attribuer une pondération de 25 points, tandis que les cinq autres critères se voient attribuer une pondération égale de 15 points chacun.

Comité de sélection

Le comité de sélection sera composé de :

- La vice-rectrice à la formation et à la recherche de l'UQAR qui présidera le comité;
- Deux membres du corps professoral de l'UQAR (venant de deux secteurs différents);
- Une personne désignée par la Fondation de l'UQAR.

*Aucune personne candidate à la Distinction Alcide-C.-Horth ne pourra faire partie du comité de sélection.

Appel de candidatures

- L'appel de candidatures est effectué par le vice-rectorat à la formation et à la recherche sous forme d'une communication adressée au Décanat des études et au Décanat de la recherche;
- Une personne peut soumettre elle-même sa candidature ou la candidature peut être soumise par des collègues;

- Le dossier de mise en candidature doit inclure :
 - Une lettre de présentation, laquelle met en évidence les éléments des critères retenus dont notamment des informations, pour la période couverte par le dossier de candidature, sur l'implication en recherche et en enseignement du candidat ou de la candidate, ou dans des tâches administratives à l'UQAR (3 pages maximum);
 - Deux lettres d'appui (une page par lettre maximum);
 - Le curriculum vitæ du candidat ou de la candidate;
 - La liste des publications, réalisations et subventions.

Notez que les dossiers de candidatures déposés lors de concours précédents, et pour le secteur donné, pourront être considérés dans le présent concours si une mise à jour est dûment effectuée.

Cheminement des dossiers

Le dossier complet de mise en candidature doit être acheminé par courriel à l'adresse vrfr@uqar.ca au plus tard le : **mercredi 3 avril 2024**.

Sélection du lauréat ou de la lauréate

- À l'étude des dossiers complets, et selon les critères d'attribution, les membres du comité de sélection recommandent un lauréat ou une lauréate au recteur de l'UQAR;
- La Distinction Alcide-C.-Horth sera remise lors de la fête de reconnaissance des employées et employés de l'UQAR, en mai 2024.

Les récipiendaires précédents

2022	Dominique Arseneault	2008	Émilien Pelletier
2021	Dominic Voyer	2007	Bruno Jean
2020	Réjean Tremblay	2006	Michel Gosselin
2019	Catherine Beaudry et Mélanie Gagnon	2005	Paul Chanel Malenfant
2018	Manon Savard et Nicolas Beaudry	2004	Jean-Pierre Ouellet
2016	Guillaume St-Onge	2003	Roger Langevin
2015	Nathalie Lavoie	2002	Gaston Desrosiers
2014	Hélène Sylvain	2001	Pierre Fortin
2013	Claude La Charité	2000	Serge Demers
2012	Bernard Héту	1999	Bruno Urli
2011	Hubert Gascon	1991	Mohammed El-Sabh
2010	Pierre Blier		